Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251203-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-03

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER *(jusqu'au point 11)*, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251203-DE

3) Adoption des subventions versées aux associations pour l'année 2026 :

Rapporteur : Monsieur Pascal URO, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, sports et loisirs

Pièces annexes : Tableau des subventions proposées

RAPPORT DE SYNTHESE

Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement de la vie associative locale, la Ville de Pordic peut décider d'allouer une subvention de fonctionnement à une association.

Le montant de la subvention allouée est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Une présentation du tableau des subventions est proposée en annexe.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la commission mixte « Administration générale et finances », « Vie associative, sports, loisirs et culture » du jeudi 27 novembre 2025 ;

À la suite de la réception en mairie de nouvelles demandes concernant la rubrique G "Enfance-Jeunesse", notamment pour des enfants scolarisés en Maison Familiale et Rurale (MFR), il convient d'ajuster le montant de la subvention afin de répondre à ces besoins spécifiques. En conséquence, il est proposé de porter le montant de la subvention à 250 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'allouer** une subvention de fonctionnement aux associations figurant en annexe jointe
- **D'inscrire** les montants correspondant au budget principal 2026.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à effectuer les versements dans la limite des montants figurant dans l'annexe.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.